

DÉCISION DU MAIRE

N°2025- 083

***Approuvant la signature d'un contrat d'occupation privative du domaine public avec
Monsieur Xavier HERFORT pour un emplacement sur le marché du dimanche***

Le Maire de la commune de Marcoussis,

VU l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la délibération du Conseil municipal n° 2020-045 en date du 24 mai 2020 par laquelle le Conseil Municipal a délégué à Monsieur le Maire, pour la durée de son mandat, les pouvoirs énumérés à l'article susvisé ;

VU la décision n°2024-108 en date du 7 juin 2024 qui fixe les droits de place pour occupation privative du domaine public ;

CONSIDÉRANT que dans le cadre de la gestion de son marché, la Ville de Marcoussis accorde des autorisations d'occupation du domaine public ;

CONSIDÉRANT que le marché du dimanche matin se tient sur la place de la République ;

CONSIDÉRANT la demande de Monsieur Xavier HERFORT entreprise XHNM pour occuper un emplacement de 4 mètres linéaires ;

DÉCIDE

ARTICLE 1

Il est conclu un contrat pour l'occupation du domaine public avec Monsieur Xavier HERFORT entreprise XHNM, pour un emplacement sur le marché sur la place de la République en tant qu'abonné 1 dimanche matin sur 2, soit le 04 mai, 18 mai, 01 juin, 15 juin, 29 juin, 13 juillet et 27 juillet 2025 inclus.

ARTICLE 2

Le montant du droit de place est calculé de la manière suivante ;

- 4.00 € les 2m linéaires
- 0.25 € les 2m linéaires au titre de l'énergie (eau et électricité)

ARTICLE 3

La présente décision sera transmise à Monsieur le Sous-Préfet de Palaiseau et à Monsieur le Comptable Public.

ARTICLE 4

La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Fait à Marcoussis, le 17 avril 2025

Le Maire,
Olivier Thomas